|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **textes** | **Principes généraux** | **Domaines d'activités prioritaires** | **Exemples d’interventions et d’actions de la Vie scolaire ou du CPE** |
| **L’accompagnement personnalisé au Collège** | ***Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011*** publiée au BOEN du 1er septembre 2011 définit les principes et les modalités de l'accompagnement personnalisé en classe de sixième, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). | L'accompagnement personnalisé en classe de sixième s'adresse à tous les élèves : il comporte 2 heures intégrées dans leur emploi du temps.  Les deux heures qui lui sont consacrées dans chaque division peuvent être traitées conjointement ou séparément.  Par exemple, une heure peut être destinée à tous les élèves et une heure dédiée aux élèves à besoins spécifiques.  L'une ou l'autre peuvent également être annualisées (36 ou 72 heures accentuant la personnalisation de la prise en charge, sous la forme de modules de remise à niveau).  L'accompagnement personnalisé s'appuie sur les programmes de collège et sur les compétences attendues au palier 2. | * **faire acquérir le palier 2** en proposant une remise à niveau en cas de difficultés importantes en français et en mathématiques constatées dans l'acquisition des compétences du palier 2, notamment en liaison avec des enseignants des écoles ; * **accompagner le travail de sixième** en soutenant les élèves dans les apprentissages des enseignements de cette classe ; * **favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail**, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle ; * **renforcer la culture générale** en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore en favorisant le développement d'excellences et de talents particuliers. | * Travail en partenariat avec les enseignants sur la mise en place d’atelier de méthodologie avec les CPE, AED ou ASP * Différents ateliers avec une prise en charge par la Vie scolaire, les CPE et les enseignants : comportement, cadrage, remotivation sur des séances d’1H * Aide aux devoirs |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **textes** | **Principes généraux** | **Domaines d'activités prioritaires** | **Exemples d’interventions et d’actions de la Vie scolaire ou du CPE** |
| **L’accompagnement personnalisé au Lycée** | ***Circulaire n° 2010-013 du 29-1-2010*** | L'accompagnement personnalisé est intégré à l'horaire des élèves. Il se déroule sur 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles.  Les équipes pédagogiques proposent ses modalités d'organisation au conseil pédagogique, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.  En classe de seconde, l'accompagnement personnalisé est en place depuis la rentrée 2010. Il aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation.  En classe de première, dès la rentrée 2011, l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.  En classe terminale, à partir de la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur. Les élèves sont ainsi en mesure de finaliser leurs choix d'orientation. | L’accompagnement personnalisé inclut plusieurs activités :   * un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ; * un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ; * une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.   Dans tous les cas, l'accompagnement permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires. | * Accueil particuliers des élèves en début d’année, * Travail sur le projet personnel et l’orientation en partenariat avec PP et COP * Evaluation des besoins des élèves : entretiens * Aide aux devoirs encadrés par AED ou ASP |